Municipalité de Lac-du-Cerf
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : 819 597-2424 poste 25 Télécopieur : 819 597-4036
Courriel : urbanisme@lac-du-cerf.ca Site Web : lac-du-cerf.info

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

RÉSULTAT DES ANALYSES DU MDDEP
CYANOBACTÉRIES SUR LES PETIT ET GRAND LACS DU CERF

Lac-du-Cerf, le 31 août 2012. – Le 23 août 2012 des représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont visité le Petit lac du Cerf et le Grand lac du Cerf et ce, suite aux informations que le ministère a reçues de présence d'algues bleu-vert.

La visite du MDDEP s'est faite sur presque toute la superficie du Grand lac du Cerf ainsi que du Petit lac du Cerf les deux ayant une situation semblable. Une écume d'une superficie d'environ 20m² était visible dans la baie des Scouts et de l'écume séchée en rive était aussi visible sur plusieurs mètres dans cette baie ainsi que sur le bord de la plage se trouvant à l'est de la descente à bateaux. Le reste de la baie des Scouts, au sud du Petit lac du Cerf ainsi que la baie Lefebvre avait une catégorie 1 plutôt intense. Une catégorie 1 faible était visible sur tout le reste de la partie visitée. Mention est faite que le lac avait une belle transparence et une couleur plutôt turquoise naturellement, qu'il y a des usages récréatifs tels que la pêche, bateau (à moteur ou non) ainsi que de la baignade et que plusieurs plages non organisées et quelques prises d'eau potable individuelles sont présentes.

Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales[1] dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert généralement pas une intervention de santé publique.

Ainsi, la situation n'est pas inquiétante, mais cela ne signifie pas de se croiser les bras.

Suivi visuel volontaire effectué par : L'Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf ainsi que la Municipalité.

Pour le Ministère, les actions à prendre pour la municipalité sont les suivantes :

- Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Les informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire potentiel pour le suivi visuel.

- Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps (voir documents ci-après).

[1] **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Nous tenons dans le même communiqué à sensibiliser les riverains de l'importance de renaturaliser leur bande riveraine, car les rives jouent un rôle prépondérant sur la santé biologique et écologique des lacs et des cours d'eau. La préservation ou la renaturalisation du couvert végétal des bandes riveraines assurent notamment : une barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau, un rempart contre l'érosion des sols et des rives, un écran solaire au réchauffement excessif de l'eau, un filtre contre la pollution de l'eau, un brise-vent naturel, la diminution des risques d'inondation, la beauté naturelle des paysages et la contribution à augmenter la valeur des propriétés, la richesse biologique des rives et du littoral ainsi qu'un habitat naturel du poisson plus productif avec une flore et une faune diversifiées.

Une bande riveraine dénudée est responsable en grande partie des efflorescences d'algues, des cyanobactéries et de la prolifération des plantes aquatiques. Entre autres, les conséquences peuvent être : accumulation de sédiments, réchauffement prématuré de l'eau, hausse accrue des taux de phosphore, d'azote et de nitrate, détérioration importante de la qualité de l'eau, colmatage des frayères, prolifération des plantes aquatiques, développement d'algues et de bactéries (cyanobactéries) et disparition ou intolérance des espèces de salmonidés.

Nous tenons aussi à sensibiliser les riverains à la priorité d'avoir des installations septiques conformes et qui répondent aux normes d'aujourd'hui. Malheureusement, on retrouve encore des fosses septiques qui sont en fait des fosses d'absorption en bois, communément appelées « puisards ». Il importe de bien comprendre que les systèmes désuets peuvent causer des dommages à l'environnement, car on renvoie les eaux directement dans le sol, ce qui ne permet pas d'éliminer leur contenu en phosphore, mis à part une petite quantité contenue dans la partie décantée.

Nous demandons aux riverains de tous les plans d'eau situés sur le territoire de Lac-du-Cerf d'aviser la Municipalité s'ils s'approvisionnent directement dans les plans d'eau, car malheureusement nous ne détenons pas cette information pour le moment et il serait propice de la détenir, et ce, pour une meilleure évaluation de la situation. Merci de votre collaboration!

Alors, afin de protéger notre richesse, nous vous demandons, pour la santé de votre lac et pour les générations futures, de reboiser votre rive de façon à la rendre conforme et écologique et vous recommandons fortement de vous munir d'une installation septique conforme répondant aux normes d'aujourd'hui.

Nous profitons de l'occasion pour remercier très sincèrement les riverains qui ont reboisé leur bande riveraine et qui se sont munis d'une installation septique conforme, car en agissant ainsi vous avez joué un rôle très important pour la protection des plans d'eau. Merci!

Soyons vigilants et protégeons notre environnement!

– 30 –

Source : M^{me} Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale
Municipalité de Lac-du-Cerf
819 597-2424 poste 25
dg@lac-du-cerf.ca

Recommandations générales en présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert

Les algues bleu-vert (cyanobactéries) sont des micro-organismes aquatiques qui sont omniprésents dans les plans d'eau du Québec. Principalement en été, dans les plans d'eau surtout riches en phosphore, les algues bleu-vert se multiplient. Lorsqu'elles deviennent très abondantes, elles forment ce qu'on appelle une fleur d'eau, ou même de l'écume, sur une partie ou sur l'ensemble du plan d'eau. L'eau prend alors l'apparence d'une peinture verte ou d'une soupe au brocoli ou aux pois.

Certaines algues bleu-vert sécrètent des toxines qui peuvent provoquer des effets sur la santé. Ainsi, avaler de l'eau contenant des algues bleu-vert peut causer une gastro-entérite (maux de ventre, diarrhée, vomissements, maux de tête avec ou sans fièvre). Certains autres problèmes de santé (ex. irritation de la peau ou de la gorge) pourraient aussi survenir à la suite d'un contact avec une fleur d'eau ou de l'écume d'algues bleu-vert.

Recommandations pour l'eau de consommation

Traitement des eaux de surface

Toutes les eaux de surface doivent avoir subi au moins un traitement de désinfection et, autant que possible, une filtration avant d'être consommées, qu'elles contiennent ou non des algues bleu-vert.

Système de traitement domestique de l'eau potable

Aucun système de traitement domestique de l'eau potable n'est actuellement considéré comme efficace pour réduire suffisamment les concentrations de toxines des algues bleu-vert. Néanmoins, certains systèmes peuvent être utiles (ex. : système de traitement à osmose inverse).

Ébullition de l'eau : non efficace !

Faire bouillir l'eau n'est pas efficace pour éliminer les toxines d'algues bleu-vert et pourrait même aggraver leurs effets sur la santé.

Fleur d'eau ou écume à proximité d'une prise d'eau individuelle

Si vous apercevez une fleur d'eau ou de l'écume d'algues bleu-vert à proximité de votre prise d'eau individuelle, évitez d'utiliser l'eau pour la boire, préparer des boissons ou des glaçons, préparer ou cuire les aliments et se brosser les dents.

Vous pouvez cependant utiliser l'eau pour vous laver, faire la lessive et laver la vaisselle, sauf si elle présente une couleur ou une odeur inhabituelle.

Si votre eau provient d'un puits ou d'un réseau d'aqueduc, vous pouvez l'utiliser normalement, à moins d'avis contraire.

En cas de situation particulière, vous serez informé des restrictions d'usage de l'eau de consommation et vous pourrez consulter l'information sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux : www.msss.gouv.qc.ca/alguesbleuvert.

Recommandations pour la baignade et les activités nautiques et aquatiques
Endroits et activités à éviter

Vous pouvez vous baigner et pratiquer des activités nautiques et aquatiques dans les secteurs d'un plan d'eau où vous ne voyez pas d'algues bleu-vert.

Par contre, dans les secteurs où vous en voyez ou à proximité de ces secteurs, évitez la baignade, le ski nautique, la planche à voile, la plongée, le kayak et toute autre activité nautique ou aquatique pouvant vous amener à entrer en contact directement avec la fleur d'eau ou l'écume d'algues bleu-vert. Évitez de porter vos mains à votre bouche après avoir touché aux algues bleu-vert ou à un objet ou à un animal qui est entré en contact avec elles (ex. : bottes, coque du bateau, pagaies, etc.). Lavez-vous les mains dès que possible. Les jeunes enfants sont particulièrement à surveiller, puisqu'ils sont plus susceptibles de jouer avec les fleurs d'eau ou l'écume.

Reprise des activités 24 heures après la disparition de la fleur d'eau ou de l'écume

Vous pouvez reprendre la baignade et les activités nautiques et aquatiques dans un secteur où la fleur d'eau ou l'écume ont disparu, mais seulement 24 heures après leur disparition.

Si la fleur d'eau ou l'écume étaient importantes et sont demeurées sur place pendant plusieurs jours ou semaines avant de disparaître du secteur, évitez le secteur pour une période plus longue.

Autres recommandations

Par précaution, il vous est recommandé d'éviter de consommer les viscères des poissons pêchés dans les plans d'eau avec une présence importante de fleurs d'eau ou d'écume.

Dans un secteur avec fleur d'eau ou écume, ou à proximité de ce secteur, évitez de laisser votre animal boire l'eau et se baigner

Pour en savoir plus :
Services Québec
Par téléphone
Région de Québec : 418 644-4545
Région de Montréal : 514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545 (sans frais)

Par Internet
www.msss.gouv.qc.ca/alguesbleuvert

ALGUES BLEU-VERT

AGISSEZ AVEC PRUDENCE

Dans les secteurs non affectés, vous pouvez vous baigner et pratiquer vos activités aquatiques ou nautiques normalement, à moins d'avis contraire.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS OU POUR SIGNALER UN PLAN D'EAU AFFECTÉ

alguesbleuvert.gouv.qc.ca | 1 877 644-4545

Québec